

**ARSF**

Autorité ontarienne de réglementation  
des services financiers



[www.fsrao.ca](http://www.fsrao.ca)



# Pour un secteur des caisses plus innovant en Ontario : obstacles et possibilités

25 Sheppard Avenue West  
Suite 100  
Toronto ON  
M2N 6S6  
Telephone: 416-250-7250  
Toll free: 1-800-668-0128

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto (Ontario)  
M2N 6S6  
Téléphone: 416 250-7250  
Sans frais: 1 800 668-0128

## Avant-propos

L'ARSF a mis sur pied le Bureau de l'innovation en 2020 pour soutenir le secteur des services financiers de l'Ontario. Son mandat consiste à créer des innovations à la fois solides, durables et concurrentielles qui seront utiles aux consommateurs.

Depuis son lancement, le Bureau de l'innovation a bâti une nouvelle vision coordonnée de l'innovation, définie par son [cadre d'innovation](#). Cette vision inclut le déploiement de ses [environnements d'essai et d'apprentissage](#) (EEA), conçus pour aider les innovateurs à tester de nouveaux produits, services et modèles commerciaux. L'ARSF s'est également engagée à examiner comment mettre ses outils de réglementation au service d'une innovation responsable.

Dans le cadre de l'examen des outils de réglementation de l'ARSF, le Bureau de l'innovation a communiqué de façon proactive avec les intervenants des caisses afin de recueillir leurs commentaires sur les possibilités d'innovation dans leur secteur. Le Bureau de l'innovation a également sollicité leurs commentaires concernant les obstacles qui, selon eux, entravent la poursuite de l'innovation.

Le rapport qui suit est un résumé de ce que l'ARSF a appris lors de cette consultation auprès des intervenants. Ces renseignements aideront le Bureau de l'innovation à définir l'état de la situation de l'innovation dans le secteur des caisses et à guider l'approche de l'ARSF à l'appui de l'innovation.

L'ARSF souligne qu'elle voit cette consultation avec le secteur des caisses de l'Ontario comme une conversation ouverte et continue. N'hésitez pas à transmettre vos questions ou vos commentaires par l'entremise de vos responsables de la gestion des relations de l'unité Surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance, ou par le biais du [Bureau de l'innovation](#).

## Résumé

### Processus

L'approche de l'ARSF en matière d'innovation est guidée et définie par le cadre d'innovation.

Deux approches du soutien à l'innovation ont été recensées dans le cadre de ce projet : l'approche « de l'intérieur vers l'extérieur » et l'approche « de l'extérieur vers l'intérieur ».

L'approche de l'extérieur vers l'intérieur implique que le Bureau de l'innovation sollicite les intervenants de façon proactive pour cerner les tendances du secteur, valider les possibilités d'innovation, communiquer les approches de l'ARSF et discuter des moyens de parvenir à un secteur des services financiers plus innovant en Ontario.

Les intervenants devraient savoir que les portes de l'ARSF sont toujours ouvertes s'ils ont des questions dont ils souhaitent discuter ou de nouveaux produits, services et modèles commerciaux qu'ils souhaitent partager et valider. L'ARSF collaborera avec les innovateurs venant de l'ensemble des secteurs qu'elle réglemente afin de soutenir l'innovation, tout en améliorant et en adaptant la réponse réglementaire en fonction des pratiques émergentes du marché.

Dans le cas de l'approche de l'intérieur vers l'extérieur, le Bureau de l'innovation dirige les équipes pertinentes de l'ARSF dans l'examen des cadres législatifs et réglementaires de l'Ontario. Son but est de découvrir et de mettre en œuvre des approches favorables à l'innovation concernant l'utilisation des outils de réglementation de l'ARSF. Mettant à profit le savoir-faire et les connaissances des équipes de toute l'organisation, l'ARSF s'efforcera de s'assurer qu'elle utilise l'ensemble de ses outils de réglementation et exerce son pouvoir réglementaire discrétionnaire, le cas échéant.

En plus de mener une recherche « de l'intérieur vers l'extérieur », le Bureau de l'innovation a organisé une série de tables rondes avec les intervenants du secteur des caisses afin de discuter de l'innovation et de mieux comprendre les obstacles et les possibilités les plus importants pour le secteur.

Les discussions de l'ARSF avec les intervenants ont été fructueuses, fournissant un contexte autour des possibilités d'innovation et de la manière dont l'organisme pourrait jouer un rôle dans leur concrétisation.

## **Messages à retenir**

Le message le plus important qui ressort de ces consultations avec les intervenants est que la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions* (LCPCU) ne restreint pas particulièrement l'innovation. Toutefois, selon les intervenants, il existe d'autres obstacles apparents à l'innovation dans leur secteur. Ils ont donc soumis leurs idées quant à la manière dont l'ARSF pourrait davantage favoriser l'innovation.

Les intervenants ont abordé ces trois sujets :

- le rôle joué par l'ARSF dans la diffusion du système bancaire ouvert, de la numérisation et de la modernisation des paiements, au sein du secteur des caisses;
- l'éventuelle utilisation et l'applicabilité des EEA de l'ARSF;
- le cadre législatif/réglementaire actuel et son éventuelle incidence sur les structures de prêt.

Ces commentaires ont éclairé l'analyse de l'ARSF, fournissant le « pourquoi » pour mieux définir la voie de l'avenir.

Le Bureau de l'innovation a également collaboré avec une équipe interne de l'ARSF afin de mener des recherches sur les grandes tendances de l'innovation dans le secteur des caisses et d'analyser les potentiels obstacles à l'innovation sur le plan législatif ou réglementaire, concernant :

- le système bancaire ouvert, en particulier compte tenu des partenariats possibles avec des entreprises de technologie financière;
- la modernisation des paiements et les changements imminents.

Concernant le système bancaire ouvert et la modernisation des paiements, des changements transversaux ont été relevés dans les domaines des données, de la gouvernance et de la cybersécurité.

Selon les conclusions de l'examen, bien que ni la LCPCU ni ses règlements, ni les lignes directrices ni les règles de l'ARSF, n'entravent expressément l'innovation, il serait possible d'en faire plus pour clarifier les possibilités et catalyser encore davantage l'innovation. Le principal point à retenir de l'examen est que les intervenants sont convaincus que l'ARSF peut soutenir l'innovation en acceptant proactivement de nouveaux modèles d'affaires dans le secteur, tout en mettant l'accent sur sa stabilité et la protection des membres.

## **La voie de l'avenir**

Selon les intervenants, le système bancaire ouvert et la modernisation des paiements représentent les principales possibilités d'innovation dans le secteur des caisses. Ces deux éléments permettraient de procéder à une véritable transformation sur le plan de la portabilité des données et des choix offerts aux consommateurs.

Le gouvernement du Canada est en train de créer un cadre de système bancaire ouvert qui devrait être lancé en 2024. Il sera obligatoire pour les banques sous réglementation fédérale et facultatif pour les autres institutions financières. Ce cadre fédéral de système bancaire ouvert permettra aux consommateurs de contrôler l'accès à leurs données financières. Une note d'orientation présentera bientôt la position du gouvernement fédéral sur les principaux objectifs de la politique et les éléments fondamentaux du cadre, notamment la gouvernance, la portée, l'accréditation, les règles communes et les normes techniques. Cette note d'orientation tiendra lieu de guide pour l'industrie, une fois le cadre de système bancaire ouvert mis en œuvre. Les caisses provinciales pourront opter pour ce cadre, une fois celui-ci opérationnel.

Paiements Canada entend également mettre à niveau les systèmes publics actuels et ajouter un troisième système, le « système de paiement en temps réel ». Dans son Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'apporter des modifications à la *Loi canadienne sur les paiements* pour étendre l'admissibilité à l'adhésion à Paiements Canada aux fournisseurs de services de paiements supervisés par la Banque du Canada, aux caisses locales qui sont membres d'une centrale et aux exploitants de chambres de compensation désignées. Cette modernisation permettra de réduire les coûts de

transaction et d'offrir à la population canadienne des paiements plus rapides et plus sécuritaires. Il sera important de suivre de près ces développements, car ils pourraient avoir une incidence sur le secteur des caisses, lesquelles accèdent au système de paiements par l'entremise des centrales provinciales.

Un autre point à retenir est la possibilité pour les caisses de créer de nouveaux produits de prêt. Le processus actuel d'approbation de l'ARSF pour les activités commerciales offre une certaine latitude concernant les structures de prêt. Les caisses sont encouragées à aborder ces questions avec leurs responsables de la gestion des relations à l'ARSF. C'est un élément que l'ARSF gardera à l'esprit au moment d'examiner sa réglementation du secteur ou d'explorer la possibilité d'utiliser des EEA dans ce domaine.

L'ARSF veillera à continuer à développer et à approfondir ses relations avec les intervenants, dans un objectif commun qui est de créer un secteur des caisses innovant et prospère en Ontario. À ce titre, nous continuerons de consulter régulièrement les autres organismes provinciaux de réglementation ainsi que le gouvernement fédéral pour parvenir à une approche cohérente en matière de réglementation. L'ARSF continuera de veiller à ce que ses intervenants se sentent entendus et aient la certitude que les approches réglementaires sont élaborées en tenant compte de leurs réalités pratiques.

Quels obstacles à l'innovation ou quelles possibilités d'innovation voyez-vous dans le secteur des caisses de l'Ontario? Veuillez soumettre vos idées au [Bureau de l'innovation](#).

## « Ce que nous avons entendu » – Perspectives des intervenants

### Description

Le Bureau de l'innovation a entamé des discussions avec certains intervenants du secteur des caisses, afin d'obtenir des perspectives externes sur deux grands sujets :

- Le recensement des obstacles réglementaires et pratiques à l'innovation dans le secteur des caisses;
- Le recensement des possibilités pour l'ARSF de soutenir l'innovation dans le secteur des caisses.

En février 2023, l'ARSF est allée à la rencontre d'un certain nombre d'intervenants, dont Central 1 et le Comité consultatif technique du secteur des caisses pour l'optimisation relative aux données et au numérique de l'ARSF (voir la liste complète en annexe).

Cette consultation a été bien accueillie par tout le secteur. Les intervenants sont très désireux de poursuivre le dialogue avec l'ARSF et de renforcer ces relations à l'avenir.

Les sujets qui intéressent les intervenants et qui ont été au cœur des discussions sont les suivants :

- Le système bancaire ouvert et la numérisation
- La modernisation des paiements
- Les structures de prêt

Les intervenants font remarquer que la LCPCU et ses règlements ne semblent pas constituer des obstacles explicites à la mise en œuvre de nouvelles idées. Cependant, ils ne sont pas certains de la réaction qu'aurait l'ARSF, en réalité, s'ils devaient lancer des innovations sur le marché. L'ARSF se dit prête à s'adapter à l'innovation et encourage les caisses à soumettre leurs idées novatrices aux responsables de la gestion des relations.

Qui plus est, les intervenants veulent avoir l'assurance que l'ARSF agit en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation, à des fins d'harmonisation réglementaire. L'ARSF est membre de l'Association des superviseurs prudeniels des caisses (ASPC). Dans le cadre de ce forum, elle discute régulièrement des questions visant à promouvoir une réglementation et une surveillance efficaces des caisses canadiennes.

## **Systeme bancaire ouvert et numérisation**

Selon les intervenants du secteur des caisses, le système bancaire ouvert est la possibilité d'innovation qui est la plus porteuse de transformation, car elle pourrait faciliter la portabilité des données et accroître le choix des consommateurs. C'est ce qu'anticipe le cadre de

système bancaire ouvert du gouvernement fédéral, pour lequel un projet de loi devrait être soumis en 2024.

D'après les intervenants, grâce à l'accessibilité des données rendue possible par le système bancaire ouvert, les caisses seront en mesure de mieux évaluer l'empreinte de leurs clients dans l'ensemble de leurs services financiers. Elles pourront offrir des services plus adaptés, et ainsi mieux rivaliser avec les banques. De plus, pouvant accéder plus facilement aux données tierces, les caisses pourront mieux évaluer le risque de crédit.

Dans l'ensemble, les intervenants conviennent qu'il est plus probable que les caisses fassent appel aux technologies tierces fournies par les entreprises de technologie financière plutôt que créer leurs propres technologies de système bancaire ouvert. Les entreprises de technologie financière seront en mesure d'offrir aux caisses des services spécialisés qui leur permettront de mieux répondre aux besoins de leurs clients. Cependant, les intervenants reconnaissent l'existence de risques sur le plan de la protection de la vie privée et de la cybersécurité. Ils expriment également des doutes au sujet de la reddition de comptes et de la responsabilité au sein du système, ainsi que les recours à prévoir, dans l'éventualité où des données et/ou des informations seraient compromises.

Beaucoup se disent inquiets d'avoir à s'aligner sur d'éventuelles nouvelles lois et réglementations fédérales visant à régir le futur système bancaire ouvert. Si les organismes de réglementation des provinces n'adoptent pas de positions coordonnées face aux exigences du gouvernement fédéral, cela risque de créer de la confusion. Les intervenants craignent également que le dépôt d'une loi provinciale sur la protection de la vie privée puisse constituer un obstacle au système bancaire ouvert en Ontario.

Les intervenants encouragent l'ARSF à jouer un rôle actif en veillant à ce que la mise en œuvre du système bancaire ouvert se déroule sans difficulté. Ils suggèrent que l'ARSF publie une ligne directrice qui aiderait les caisses de l'Ontario à s'assurer qu'elles respectent leurs responsabilités relativement au système bancaire ouvert. Des points de communication et des consultations avec le secteur seraient également nécessaires pour aider les intervenants qui auront de la difficulté à s'adapter, une fois le cadre fédéral de système bancaire ouvert mis en œuvre.

La question des infrastructures numériques pour les caisses de petite et moyenne taille en Ontario pourrait également les empêcher de se préparer au système bancaire ouvert et de réussir à prendre ce virage. La capacité technologique des caisses, ainsi que leurs ressources financières, varient considérablement en Ontario. Autrement dit, les caisses de grande taille capables d'affecter du capital humain et des ressources financières au système bancaire ouvert seraient avantagées par la mise en place du système, tandis que les caisses de petite et moyenne taille n'en profiteraient pas. Les questions de conformité liées à la sécurité et à l'utilisation des données nécessiteront la mobilisation d'importantes ressources pour les petites caisses.

L'ARSF n'est pas en mesure de régler entièrement le problème, surtout en ce qui concerne les petites caisses qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour investir dans la prise en charge du système bancaire ouvert. Cependant, le Cadre de surveillance axée sur le risque de l'ARSF prévoit des évaluations des risques opérationnels et informatiques qui visent à repérer les situations où une caisse ne dispose pas de pratiques suffisantes pour participer au système bancaire ouvert, et à remédier à ces situations. Ces évaluations permettent également à l'ARSF d'obtenir un portrait de l'écosystème tiers du secteur et des risques afférents pour la résilience et la stabilité du secteur. De plus, en rapport avec le système bancaire ouvert, l'ARSF a récemment publié des lignes directrices sur les risques opérationnels et la résilience, et sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information. Elle a également mis en œuvre l'initiative relative à l'amélioration de la collecte des données qui vise à relever les normes de gouvernance et de capacité en matière de données, à l'échelle du secteur. Ces mesures aideront les caisses à concentrer leurs ressources sur la conformité aux normes, plutôt qu'essayer d'interpréter la nature de leurs responsabilités réglementaires en vertu du nouveau système.

Une fois le système bancaire ouvert mis en œuvre, l'ARSF élaborera une approche pour concevoir, préparer et mettre en œuvre les exigences relatives aux caisses, et mettre à profit le cadre actuel de surveillance prudentielle, tout en satisfaisant à un nombre suffisant de caractéristiques des exigences d'accréditation proposées qui seront attendues des autres participants. Dans l'avenir, l'ARSF poursuivra le dialogue avec les intervenants du secteur pour mieux comprendre leurs préoccupations et y répondre, parallèlement au développement du système bancaire ouvert.

## Modernisation des paiements

Selon les intervenants, le processus continu de modernisation des paiements constitue un important catalyseur d'innovation qui pourrait avoir une incidence sur les caisses. En vertu de ce processus de modernisation, les paiements canadiens vont passer d'une architecture systémique nationale à une architecture modulaire pouvant être utilisée de diverses façons.

Paiements Canada, un organisme supervisé par le ministère fédéral des Finances, exploite actuellement deux systèmes publics :

- **Lynx**, qui remplace le Système de transfert de paiements de grande valeur depuis septembre 2021, est le système de virement électronique qui assure la compensation et le règlement d'opérations urgentes de grande valeur en dollars canadiens entre les institutions financières au pays.
- **Le système de paiement de détail par lots du Canada**, qui repose sur deux composantes :
  - le **Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)**, qui assure la compensation et le règlement des chèques et des paiements électroniques libellés en dollars (virements automatiques, retraits aux GAB, opérations aux points de vente, paiements en ligne, prélèvements autorisés et paiements de facture), tout en faisant le suivi de l'échange des paiements et des soldes afférents des participants directs.
  - l'application d'**Échange en bloc d'effets U.S. (EBUS)**, un système parallèle au SACR, mais spécialisé dans les paiements électroniques en dollars américains effectués au Canada.

Le processus de modernisation des paiements entend mettre à niveau ces deux systèmes publics, tout en ajoutant un troisième système :

- le **Système de paiement en temps réel**, qui mettra le Canada sur le même pied que plus de 50 pays qui déploient actuellement des systèmes comparables, capables de répondre aux besoins auxquels le service de virement électronique Interac, une entreprise privée, ne peut pas répondre actuellement. Ce système permettra de faire ce qui suit :
  - a) Utiliser la norme ISO 20022 pour les messages.
  - b) Avoir un seuil de 5 secondes.
  - c) Assurer le règlement en arrière-plan en quelques secondes, et non plus en quelques heures, voire jours.

Pour les intervenants, ces efforts de modernisation sont synonymes de paiements plus rapides et de données connexes plus constantes et de meilleure qualité. Le fait de pouvoir opérer plus rapidement les transferts d'argent et le règlement des opérations est non seulement plus pratique, mais également plus sûr pour les parties qui agissent de bonne foi. Cela réduit le risque de retards de paiement et d'opérations frauduleuses. Les paiements effectués selon les normes de gestion améliorée des données permettent également aux entreprises de gérer les paiements directement dans leur logiciel de comptabilité plutôt qu'avoir à les rapprocher manuellement ou semi-manuellement. Cet aspect pourrait avoir des avantages sur le plan fiscal.

L'amélioration et la normalisation de la qualité et de la quantité de données qui accompagnent les paiements constituent un catalyseur fondamental d'innovation. Plus on pourra générer de données de qualité par paiement, plus on aura de matière pour élaborer des cas d'utilisation novateurs.

Les intervenants craignent que la mise en œuvre de la modernisation des paiements n'entraîne des risques pour le consommateur. Leur principale inquiétude est que la responsabilité afférente au système de paiement en temps réel incombe à l'expéditeur, ce qui pourrait être problématique en cas de fraude. Pour remédier à ce problème, Paiements Canada est en train d'élaborer des dispositions visant à autoriser les institutions financières à effectuer des vérifications supplémentaires pour certaines opérations. Toutefois, l'approche générale

adoptée par Paiements Canada est non prescriptive et fondée sur le principe que les institutions financières sont censées avoir leurs propres dispositions de lutte contre la fraude.

À titre de contexte, pour des raisons de coût et d'échelle notamment, il n'y a pas beaucoup d'adhérents au Canada. Par conséquent, pour le moment, les caisses ne pourront pas devenir des adhérents ayant accès au système de paiement en temps réel. Elles continueront d'opérer la compensation des paiements par le biais des centrales provinciales. Cependant, l'évolution de la modernisation des paiements suscite l'intérêt des caisses, notamment ses éventuelles retombées et les avantages à la clé pour les membres. Sachant cela, les intervenants n'ont relevé aucun obstacle pratique ou réglementaire lié à l'ARSF qui pourrait empêcher les caisses de s'adapter à la modernisation actuelle des paiements. Ils aimeraient, cependant, avoir l'assurance que l'ARSF suit de près les développements dans l'univers des paiements. L'ARSF va donc continuer de suivre Paiements Canada et d'échanger avec l'organisme pour donner son point de vue sur le projet en cours de modernisation des paiements.

## **Structures de prêt**

D'après les intervenants, les caisses pourraient créer de nouveaux produits de prêt de type « location avec option d'achat », entre autres approches innovantes.

Selon eux, l'inclusion sociale est au cœur du modèle même de la caisse. En tant qu'institutions financières axées sur la communauté, les caisses sont bien placées pour favoriser une plus grande inclusion, améliorer l'accès de la population ontarienne à des prêts indispensables, et contribuer à régler des problèmes comme l'abordabilité du logement.

Selon les intervenants, l'apparition de nouvelles structures de prêt exigerait que l'ARSF revisite certaines de ses exigences en matière de surveillance prudentielle, notamment sa règle sur les exigences relatives à la suffisance du capital. Pour soutenir l'innovation dans ce domaine, l'ARSF devra trouver un équilibre entre continuer d'exercer une réglementation et une surveillance prudentielles à l'égard des caisses, et leur donner assez de latitude pour qu'elles puissent jouer leur rôle de moteur d'inclusion sociale. Il convient de noter que l'ARSF a le pouvoir d'autoriser la création de nouvelles structures dans le cadre actuel, notamment des produits de type « location avec option d'achat ». Elle peut également définir des pondérations du risque pour de nouveaux types de placements, à des fins de maintien du capital. L'ARSF

encourage les caisses à soumettre leurs propositions à leurs responsables de la gestion des relations, à titre de premiers interlocuteurs.

Les intervenants mettent en avant la possibilité de tirer profit des EEA de l'ARSF pour explorer de nouvelles structures de prêt, par ailleurs interdites, visant à favoriser l'inclusion sociale de communautés ou de groupes démographiques défavorisés. À cela, l'ARSF répond que si les EEA sont censés servir à tester de nouveaux produits et services, ils peuvent également être utilisés pour explorer d'éventuels changements politiques et de nouvelles approches réglementaires, dans les limites du pouvoir d'exemption et du pouvoir discrétionnaire de l'ARSF.

Cette utilisation des EEA permettrait à l'ARSF de donner aux caisses la latitude réglementaire dont elles ont besoin pour innover. Les intervenants encouragent également l'ARSF à garder à l'esprit l'importance des retombées locales et de l'inclusion sociale, la prochaine fois que l'organisme révisera sa règle sur la suffisance du capital.

## **Conclusion**

Le présent rapport résume ce que l'ARSF a entendu de la part des intervenants au sujet des obstacles et des possibilités d'innovation dans le secteur des caisses. L'organisme de réglementation continue, en interne, à explorer les points de vue et les idées exprimés lors de ces consultations afin de mieux comprendre la façon dont il peut appuyer l'innovation dans le secteur des caisses.

Dans le cadre de l'approche « de l'intérieur vers l'extérieur » du soutien de l'innovation, l'ARSF maintient son engagement à avoir un dialogue ouvert avec le secteur des caisses.

L'enthousiasme avec lequel les intervenants ont partagé leurs idées lorsqu'ils ont été sollicités n'est pas passé inaperçu. L'ARSF se réjouit à l'idée de poursuivre ces discussions et encourage les intervenants à transmettre leurs questions et leurs commentaires sur l'innovation au [Bureau de l'innovation](#) ou à leurs responsables de la gestion des relations.

Afin de poursuivre le dialogue avec le secteur, le Bureau de l'innovation, l'équipe de la supervision et les responsables de la gestion des relations aimeraient connaître votre réponse aux questions suivantes :

- Quelles innovations et tendances observez-vous, dans le secteur des caisses, qui pourraient profiter aux consommateurs ou améliorer l'efficacité des activités des acteurs du secteur?
- Dans quelle mesure ces innovations et ces tendances sont-elles censées profiter aux consommateurs?
- Quels risques pour le consommateur, s'il en est, pourraient découler de la mise en œuvre de ces innovations et de ces tendances, selon vous?
- L'environnement réglementaire de l'Ontario est-il actuellement propice à l'adoption de ces innovations ou tendances? Dans le cas contraire, quels obstacles voyez-vous?
- Votre entreprise souhaiterait-elle participer à un environnement d'essai et d'apprentissage de l'ARSF afin de donner suite à une possibilité d'innovation? Dans l'affirmative, quel type de travail souhaiteriez-vous réaliser?

## **Annexe : Participants aux tables rondes**

Les organismes suivants ont participé à une série de tables rondes menées en février 2023, afin de donner leur avis sur le rapport sur les possibilités d'innovation dans le secteur des caisses :

- Central 1
- Copperfin Credit Union
- Association canadienne des coopératives financières
- Libro Credit Union

- Caisse Alterna
- Northern Credit Union
- DUCA Credit Union
- Caisse Desjardins Ontario
- Meridian Credit Union
- Main Street Credit Union
- Northern Birch Credit Union